



Vente de voiture entre particuliers

Par **Loley**, le **22/02/2008** à **08:41**

Bonjour,

J'ai vendu une voiture il y a maintenant 18 jours. J'ai fait tous les papiers nécessaires (certificat de non gage, certificat de cession), seule erreur de ma part sur la carte grise, j'ai juste écrit "vendu le 05/02/08 à 20h00" mais je n'ai pas écrit vendu dans l'état.

Maintenant, l'acheteuse m'envoie des mails pour me dire qu'elle était très déçue du véhicule, qu'elle a dû changer les pneus et la courroie. De ce fait, elle me demande une participation d'au moins la moitié pour ces réparations. Elle m'accuse de vice caché, elle veut lancer une procédure.

A-t-elle le droit de venir réclamer 15 jours après la vente ? Elle a très bien pu faire 2000km avec le véhicule, ce qui aurait engendré ces réparations. L'usure des pneus et la courroie ne sont pas considérés comme un vice caché ??? De plus ceux sont des problèmes tout à fait normaux sur un véhicule.

Pouvez-vous me conseiller ??? Elle me harcèle de mail pour que je lui rembourse 88 malheureux Euros ...

Merci de me répondre assez vite, c'est urgent.

Laurène